

Département d'Ille et Vilaine  
Arrondissement de Rennes  
Canton de Rennes Sud-Ouest

**VILLE DE  
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE**

**EXTRAIT  
du registre des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL  
du 4 juillet 2022**

Date de la convocation : 28 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

**PRESENTS (22)** : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme PRIGENT, Mme BASLE, M. RAVAUDET, Mme LECOQ, M. CADIOU (de 19h27 à 19h45), adjoints, M. JAN, Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, Mme BILLARD, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, Mme THO, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, M. BIARD, M. LUCAS, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES (11)** : M. SIMON, Mme PFEIFFER, adjoints, M. LEBRUN, M. KARFACH, M. COLLONGE, Mme GARANDEAU, M. ABDOU, M. LLAVORI, M. GBADOE, M. LE GARLANTEZEC, Mme POURRET, conseillers municipaux.

**PROCURATIONS DE VOTE (6)** : M. SIMON a donné procuration à Mme DUCAMIN.

M. CADIOU a donné procuration à M. HAGGAN (de 19h00 à 19h27).

Mme PFEIFFER a donné procuration à M. COCHERIL.

M. LEBRUN a donné procuration à Mme BASLE.

M. KARFACH a donné procuration à M. RAVAUDET.

Mme GARANDEAU a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. RAVAUDET a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

**2022.078 Subvention exceptionnelle à l'association « La Clé Du Champ » - Banquet du monde - Attribution**

Rapporteur : N. Lechaplain

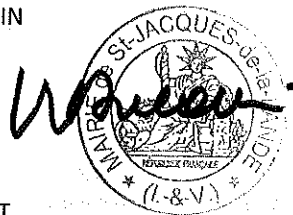
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
- Vu le budget principal 2022 de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- Vu la délibération n° 2022.049 en date du 30 mars 2022 décidant de la constitution d'une provision de 10 000 € au titre de l'année 2022 pour subventions exceptionnelles aux associations ;
- Vu la demande soutien financier de l'association « La Clé Du Champ » en date du 14 juin 2022 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Animation de la Vie Locale réunie le 23 juin 2022 ;
- Vu le rapport présenté en séance par Madame Nelly Lechaplain, Adjointe à la vie locale, associative et citoyenne ;
- **Considérant** que le budget alloué par la Ville de St-Jacques pour l'année 2022 dispose d'une provision afin de soutenir financièrement les associations via l'attribution de subventions exceptionnelles ;
- **Considérant** l'intérêt identifié par la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association « La Clé Du Champ » ;
- Dit que la dépense sera imputée sur le budget principal 2022 de la Ville, en diminution de la provision aux associations votée par délibération n°2022.049 en date du 30 mars 2022.

Pour extrait conforme,  
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 11 juillet 2022

Marie DUCAMIN  
Maire



Loïc RAVAUDET  
Secrétaire de séance

L'adjoint en charge des finances et de l'achat public  
Loïc Ravaudet

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 12/7/22

Publié sur le site de la Ville le : 12/7/22

Par le service affaires générales